

Les projets admissibles

VOLETS ADMISSIBLES	CONTRIBUTION DU PROGRAMME
Des projets de sensibilisation qui découlent d'une problématique environnementale précise, qui ciblent une certaine clientèle et qui mènent à des actions concrètes à brève échéance. Dans le cadre du projet, un suivi des changements de comportements ou d'acquisition de nouvelles connaissances doit être effectué.	Maximum de 70 % de la valeur totale des dépenses admissibles* jusqu'à concurrence de 100 000 \$. Les fonds de contrepartie peuvent être en espèces ou en nature. Cependant, pour les projets dont la valeur totale dépasse 35 000 \$, les fonds de contrepartie en espèces doivent être d'au moins 10 % de la contribution totale d'EC et du MDDEFP.
Des projets d'étude relatifs à une problématique environnementale précise visant à dresser un plan d'intervention à mettre en application sur le terrain.	Maximum de 70 % de la valeur totale des dépenses admissibles* jusqu'à concurrence de 25 000 \$.
Des projets d'étude-action relatifs à une problématique environnementale précise visant à dresser un plan d'intervention à mettre en application sur le terrain, suivis par la mise en œuvre des actions appropriées.	Maximum de 70 % de la valeur totale des dépenses admissibles* jusqu'à concurrence de 200 000 \$. Les fonds de contrepartie peuvent être en espèces ou en nature. Cependant, pour les projets dont la valeur totale dépasse 35 000 \$, les fonds de contrepartie en espèces doivent être d'au moins 10 % de la contribution totale d'EC et du MDDEFP.
Des projets de protection de la biodiversité qui visent à favoriser la pérennité des usages du Saint-Laurent.	
Des projets de restauration qui découlent d'une problématique environnementale précise en lien direct avec le Saint-Laurent.	*Pour connaître les dépenses admissibles, bien vouloir communiquer avec un agent.

La clientèle cible

Tout organisme non gouvernemental et sans but lucratif, légalement constitué depuis au moins un an et qui a une place d'affaires établie au Québec.

Le territoire

Le territoire d'intervention est défini par le Saint-Laurent. « Saint-Laurent » désigne l'eau, le lit, les rives, le littoral, les milieux humides et les barachois ainsi que les îles, les archipels et les lacs fluviaux.

Plus précisément, il s'agit sur la rive sud, du territoire qui s'étend de Cornwall jusqu'à Gaspé et qui inclut la partie québécoise de la baie des Chaleurs et les Îles-de-la-Madeleine. Sur la rive nord, il s'agit du territoire allant de Carillon jusqu'à Blanc-Sablon, incluant Anticosti et le Saguenay.

Ce territoire comprend également les principaux tributaires et des sections de **tributaires secondaires** essentiels au cycle de vie d'espèces dépendantes du Saint-Laurent. Les interventions dans les tributaires secondaires doivent être en lien direct avec les espèces en question ou avec la pollution agricole diffuse.



Photo : Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire

Les dates d'inscription

Chaque année, des propositions sont sollicitées à date fixe, soit les 1^{er} mars et 15 octobre.



Photo : Claudie Latendresse, EC



Photo : Benoît Audet, EC



Photo : Renan Legal, ROMM



Photo : Sylvain Giguère, EC

La demande de financement

Pour toute demande de soutien financier, veuillez consulter le Guide du demandeur et remplir le formulaire de demande de financement. Ces documents sont disponibles sur le site Internet du Plan d'Action Saint-Laurent 2011-2026.

Afin de vérifier si votre projet respecte les critères d'admissibilité du programme, il est recommandé de communiquer avec un agent de projets.

Programme Interactions communautaires

801-1550, avenue D'Estimauville
Québec (Québec) G1J 0C3

Téléphone : 418-648-3444

1-800-463-4311

Télécopieur : 418-649-6674

Courrier électronique :
interactions_communautaires@ec.gc.ca

Site Internet : www.planstlaurent.qc.ca

Publié avec l'autorisation du ministre de l'Environnement
© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2012

Publié avec l'autorisation du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
© Gouvernement du Québec, 2012

Also available in English under the title:
Community Interaction Program



Programme Interactions communautaires

Un programme d'aide financière favorisant la réalisation de projets communautaires visant à conserver et à améliorer l'écosystème du Saint-Laurent



Photo : Richard Boursier, Société d'aménagement du Parc des Îles-de-la-Paix

Le programme

Dans le cadre du Plan d'action Saint-Laurent (PASL 2011-2026), Environnement Canada (EC) et le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) mettent en œuvre le programme Interactions communautaires.

Les objectifs du programme consistent à :

- ~ améliorer l'écosystème du Saint-Laurent;
- ~ soutenir la mise en œuvre de projets issus de la communauté qui visent à conserver la biodiversité, la pérennité des usages et à améliorer la qualité de l'eau;
- ~ soutenir la mise en œuvre de projets découlant d'un Plan de gestion intégré régional (PGIR).



Photo : Fernand Croisetière, Société d'aménagement du Parc des Îles-de-la-Paix

Canada

Québec